



Membres en exercice	27
Membres présents	22
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/34

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 15 mai 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Adeline BATALLER GARCIA, Pierre SUCH, Christophe ERMOLENKO, Elian GOMEZ, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Morgan MARION, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Aurélie PACE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN

Absents ayant donné procuration : Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN

Absents Excusés : Marie LOYEZ

Secrétaire de séance : Thierry ODDON

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- De modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2023.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application [telerecours citoyens](http://www.telerecours.fr) sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230522-202334-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception en préfecture : 26/05/2023



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20230522-202334-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023